

Question de Marie-Claire Carrère-Gée et du Groupe 100 % 14^{ème} relative à la Place des Droits de l'Enfant et aux crédits dédiés à son réaménagement et à son animation.

En 2019, vous avez proposé de financer le projet « Et toi, tu ferais quoi à ma place ? » de l'association Les Hyper Voisins.

Selon les termes de la délibération 2019 DVD 103, ce projet visait à transformer et à animer la Place des Droits de l'Enfant dans un esprit de place de village conviviale et accueillante, et d'y installer des activités régulières, pour que les habitants se réapproprient cet espace public. Le projet proposait également d'évaluer, grâce à une équipe de chercheurs, les gains de convivialité produits par les différentes actions menées sur le terrain.

A cette fin, une subvention de 196000 € a été attribuée à l'association au titre du budget participatif.

Par la suite, des actions de communication ont également été entreprises par des sociétés spécialisées, notamment une consultation des riverains dont le rapport est mis en ligne sur le site de la Ville.

Près de 5 ans après son attribution, nous vous demandons de bien vouloir :

- présenter au conseil d'arrondissement le bilan des actions menées et des transformations opérées sur la place, en précisant les dépenses associées
- présenter tout particulièrement le détail de l'utilisation de la subvention accordée par la Ville de Paris
- présenter les conclusions de l'équipe de chercheurs et, le cas échéant, les dépenses associées
- la convention ayant une durée de 3 ans et étant arrivée à son terme, présenter un bilan de mise en œuvre de ladite convention et les modalités de reversement de la subvention dans le cas où elle n'aurait pas été intégralement utilisée
- dans l'hypothèse où les dépenses de communication n'auraient pas été portées par le budget dédié au projet, communiquer au conseil d'arrondissement le coût de chaque intervention de manière à donner la vision la plus complète des frais engagés dans le cadre et autour dudit projet
- présenter les projets de la Mairie pour cette place, les modalités de la concertation et le calendrier d'adoption par le Conseil d'arrondissement de la délibération (ou des délibérations) relative(s) à ces projets